



INTERNATIONAL TRIBUNAL FOR THE LAW OF THE SEA
TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER

Communiqué de presse

**NOMINATION D'ARBITRES AU TITRE DE L'ANNEXE VII DE LA CONVENTION
DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER**

**LE PRÉSIDENT PAIK NOMME TROIS ARBITRES DANS LA
PROCÉDURE ARBITRALE INTRODUITE PAR L'UKRAINE CONTRE LA
FÉDÉRATION DE RUSSIE CONCERNANT UN DIFFÉREND RELATIF À
L'IMMOBILISATION DE TROIS NAVIRES MILITAIRES UKRAINIENS ET À
L'ARRESTATION DES VINGT-QUATRE MILITAIRES À BORD**

Par notification datée du 1^{er} avril 2019, l'Ukraine a introduit une procédure arbitrale contre la Fédération de Russie sur le fondement de l'annexe VII de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (« la Convention »). Conformément à l'article 3, alinéa b), de l'annexe VII de la Convention, la notification désignait M. Christopher Greenwood (Royaume-Uni) membre du tribunal arbitral. Conformément à l'article 3, alinéa c), de l'annexe VII de la Convention, la Fédération de Russie a par la suite désigné M. Vladimir Vladimirovich Golitsyn membre du tribunal arbitral.

L'article 3 de l'annexe VII de la Convention dispose que si les parties à la procédure arbitrale n'ont pu s'entendre sur la nomination d'un ou de plusieurs des trois autres membres du tribunal arbitral, ou sur celle du président dudit tribunal arbitral, c'est le Président du Tribunal international du droit de la mer qui procède à ces nominations à la demande d'une partie au différend et en consultation avec les parties. Ce pouvoir de nomination est conféré au Président du Tribunal par l'annexe VII de la Convention.

Par lettre du 12 juin 2019, l'agent de l'Ukraine a informé le Président du Tribunal, M. le juge Jin-Hyun Paik, que les parties n'avaient pu s'entendre sur la nomination des trois autres membres du tribunal arbitral et l'a prié de procéder lui-même à leur nomination et de désigner l'un d'entre eux président.

Le 10 juillet 2019, après avoir consulté les parties, le Président Paik a nommé MM. Donald McRae (Canada), Rüdiger Wolfrum (Allemagne) et Gudmundur Eiriksson (Islande) arbitres dans la procédure arbitrale introduite par l'Ukraine contre la Fédération de Russie concernant un différend relatif à l'immobilisation de trois navires militaires ukrainiens et à l'arrestation des vingt-quatre militaires présents à bord. Le Président Paik a aussi désigné M. McRae président du tribunal arbitral.

N.B. : Les communiqués de presse du Tribunal ne sont pas des documents officiels.
Ils ne sont diffusés qu'à titre d'information.

Les communiqués de presse du Tribunal, documents et autres informations peuvent être obtenus sur le site Web du Tribunal (<http://www.itlos.org> ou <http://www.itlos.org>) et auprès du Greffe du Tribunal. S'adresser à Mme Julia Ritter ou M. Benjamin Benirschke : Am Internationalen Seegerichtshof 1, 22609 Hambourg, (Allemagne). Téléphone : (49) (40) 35607-227, télécopie : (49) (40) 35607-245, adresse électronique : press@itlos.org.